Niveau(x) d'enseignement : 9 Numéro EDUQ : 9370024
Centre d'intérêt : 875

Agro-technique : horticulture ornementale : guide d'évaluation : DEP-1088, NZU-007 -- [Québec] : Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation, 1991

62 p. : en pag. multiple ; 28 cm

La couv. porte en outre : 2, La formation professionnelle au secondaire. Code : 9192-6078, 16-7337

ISBN 2-550-15878-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteur(s) : Techniques biologiques ◦ Evaluation de l'apprentissage * Evaluation de l'étudiant * Examen scolaire * Formation professionnelle * Instrument d'évaluation * Critères d'évaluation * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet : Horticulture ornementale

Ce guide, qui s'adresse aux responsables de l'évaluation en formation professionnelle, aux coordonnateurs et conseillers pédagogiques en formation professionnelle, aux directeurs d'école et aux enseignants dispensant le programme "horticulture ornementale", apporte des précisions sur les épreuves préparées par le Ministère pour ce programme. On y présente également les mécanismes de rétroaction mis en place par le Ministère relativement à ces épreuves. Enfin, on trouve en annexe les tableaux d'analyse du programme et les tableaux de spécifications pour chacun des cours pour lesquels des épreuves sont produites par le Ministère.

Type de document :

'2

AGRO-TECHNIQUE

HORTICULTURE ORNEMENTALE

GUIDE D'ÉVALUATION

DEP-1088
NZU-007

JUIN 1991

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

1370124

AGRO-TECHNIQUE

HORTICULTURE ORNEMENTALE

GUIDE D'ÉVALUATION

DEP-1088
NZU-007

JUIN 1991

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
Direction du développement de l'évaluation

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 — 9192-6078

ISBN : 2-550-15878-4

Dépôt légal — quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉSENTATION 1

1. TABLEAU-SYNTHÈSE DES ÉPREUVES 3
   - 1.1 Cours transférable 5
   - 1.2 Numéro de module 5
   - 1.3 Responsabilité de l'épreuve 5
   - 1.4 Type d'évaluation 6
   - 1.5 Nombre maximal de candidats et durée de l'épreuve 6
   - 1.6 Nombre de questions 7
   - 1.7 Seuil de réussite 7
   - 1.8 Nombre de versions 7
   - 1.9 Matériel complémentaire 7
   - 1.10 Disponibilité des épreuves 7

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES PRATIQUES 8
   - 2.1 Préparation des séances pour les épreuves pratiques 8
   - 2.2 Particularités des seuils de réussite des épreuves pratiques . . 8

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES DE CONNAISSANCES PRATIQUES 10
   - 3.1 Épreuves de connaissances pratiques accompagnées de diapositives 10

4. MÉCANISMES DE RÉTROACTION 11

ANNEXE : TABLEAUX D'ANALYSE DU PROGRAMME ET TABLEAUX DE SPÉCIFICATIONS

PRÉSENTATION

Le Guide d'évaluation du programme «Horticulture ornementale» est une publication officielle du ministère de l'Éducation. Il fait partie de l'ensemble des documents requis pour se conformer à l'approche de curriculum. Il complète donc le Programme d'études, le Guide pédagogique, le Guide d'organisation et le Guide général d'évaluation.

Le présent guide s'adresse aux responsables de l'évaluation en formation professionnelle dans les établissements scolaires, aux responsables désignés dans les écoles, aux coordonnateurs[1] et aux conseillers pédagogiques en formation professionnelle, aux directeurs d'école ainsi qu'aux enseignants dispensant le programme «Horticulture ornementale».

Le guide apporte des précisions sur les épreuves préparées par le Ministère pour ce programme. On y présente également les mécanismes de rétroaction mis en place par le Ministère relativement à ces épreuves. Enfin, on y trouve en annexe les tableaux d'analyse du programme et les tableaux de spécifications pour chacun des cours pour lesquels des épreuves sont produites par le Ministère.

Ce guide sera mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration des épreuves. Pour tout renseignement complémentaire concernant les épreuves du programme «Horticulture ornementale», prière de s'adresser à **la personne responsable du programme**, à la Direction du développement de l'évaluation, au numéro de téléphone suivant : (514) 873-1983.

---

1. Tout le long du texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Nous souhaitons que ce guide aide les établissements scolaires à mettre en oeuvre l'approche d'évaluation retenue en formation professionnelle et appliquée au programme «Horticulture ornementale».

La chef de la Division de la
formation professionnelle

Diane Pruneau

TABLEAU-SYNTHÈSE DES ÉPREUVES PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE POUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES «HORTICULTURE ORNEMENTALE»**

D.E.P.

Nombre de cours : 22
Durée en heures : 1320

Code : 1088
Sigle adultes : NZU 007
Nombre d'unités : 90

CODE COURS	SIGLE ADULTES	TRANS.[1]	NUMÉRO MODULE	TITRE	UNITÉS	DURÉE COURS	RESP. ÉPR.[2]	TYPE D'ÉVAL.[3]	DURÉE ÉPR.[4]	NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATS	NOMBRE DE QUESTIONS	SEUIL DE RÉUSSITE	NOMBRE DE VERSIONS	MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE	DISPONIBILITÉ DES ÉPREUVES
2D4-352	HZS 186		1	Situation au regard du métier et de la formation	2	30	établ.	EEP							
2D4-366	HZS 187		2	Application de notions de botanique	6	90	établ.	ET							
2D4-377	HZS-188		3	Identification d'agents responsables de dommages causés aux plantes	5	75	MEQ	ET	2 h	Tous	30	24/30	10	X	X
2D4-384	HZS 189		4	Caractérisation des principaux milieux de culture	4	60	établ.	ET							
2D4-392	HGT 181		5	Travaux de plantation et de transplantation des arbres et des arbustes	2	30	établ.	ET							
2D4-404	HGT 182		6	Travaux de propagation	4	60	MEQ	EP	1 h	4		80*/100	1		X
2D4-412	HGT 183		7	Application des règles de santé et de sécurité	2	30	établ.	ET							
2D4-423	HGT 184		8	Contrôle des conditions ambiantes nécessaires à la culture des plantes sous abris	3	45	établ.	ET							
2D4-434	HGT 185		9	Application des principes de fertilisation et d'amendement	4	60	MEQ	ET	2 h	Tous	30	23/30	10		X
2D4-442	HGT 186		10	Entretien préventif et réparations mineures des outils et de l'équipement	2	30	établ.	EP							

1. TRANS. : Cours transférable au programme
2. établ. : Épreuve relevant de la responsabilité de l'établissement scolaire
   MEQ : Épreuve relevant de la responsabilité du Ministère
3. ET : Épreuve théorique
   EP : Épreuve pratique
   EEP : Épreuve d'évaluation de la participation
4. Durée épr. : Durée de l'épreuve pour un candidat ou un groupe de candidats

* Voir le point 2.2 du présent guide
** Programme en révision

TABLEAU-SYNTHÈSE DES ÉPREUVES PRÉPARÉES PAR LE MINISTÈRE POUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES «HORTICULTURE ORNEMENTALE»**

D.E.P.

Code : 1068
Sigle adultes : NZU 007
Nombre d'unités : 90

Nombre de cours : 22
Durée en heures : 1020

CODE COURS	SIGLE ADULTES	TRANS.[1]	NUMÉRO MODULE	TITRE	UNITÉS	DURÉE COURS	RESP. ÉPR.[2]	TYPE D'ÉVAL.[3]	DURÉE ÉPR.[4]	NOMBRE MAXIMAL DE CANDIDATS	NOMBRE DE QUESTIONS	SEUIL DE RÉUSSITE	NOMBRE DE VERSIONS	MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE	DISPONIBILITÉ DES ÉPREUVES
204-454	NGT 187		11	Familiarisation avec les milieux d'intervention des jardiniers-horticulteurs	4	60	Établ.	EPP							
204-468	NGT 188		12	Entretien des plantes annuelles et vivaces	8	120	MEQ	ET/EP	EP: 1 h ET: 1 h	EP: 4 ET: Tous	ET: 15	EP: 50/50 ET: 12/15	EP: 1 ET: 10	X	X
204-478	NGT 189		13	Entretien des plantes d'intérieur et des potées fleuries	8	120	Établ.	ET/EP							
204-482	NHB 181		14	Lecture et interprétation des plans et des devis d'aménagement paysager	2	30	Établ.	ET							
204-492	NHB 182		15	Introduction aux plantes fruitières et légumières	2	30	Établ.	ET							
204-502	NHB 183		16	Communication en milieu de travail	2	30	Établ.	EPP							
204-514	NHB 184		17	Engazonnement et entretien d'une pelouse	4	60	Établ.	EP							
204-528	NHB 185		18	Entretien des arbres, des arbustes et des conifères	8	120	MEQ	EP/ET	EP: 1 h ET: 1 h	EP: 1 à 1 ET: Tous	ET: 15	EP: 40/50 ET: 11/15	EP: 1 ET: 10	X	X
204-534	NHB 186		19	Conception d'un aménagement paysager léger	4	60	Établ.	EP							
204-542	NHB 187		20	Vente de produits horticoles	2	30	Établ.	EP							
204-552	NHB 188		21	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	2	30	Établ.	EP							
204-568	NHB 189		22	Intégration au marché du travail	8	120	Établ.	EPP							

1. TRANS. : Cours transférable au programme
2. Établ. : Épreuve relevant de la responsabilité de l'établissement scolaire
   MEQ : Épreuve relevant de la responsabilité du Ministère
3. ET : Épreuve théorique
   EP : Épreuve pratique
   EPP : Épreuve d'évaluation de la participation
4. Durée épr. : Durée de l'épreuve pour un candidat ou un groupe de candidats

** Programme en révision

EXPLICATIONS CONCERNANT LE TABLEAU-SYNTHÈSE

1.1 Cours transférable

Certains cours sont communs à plusieurs programmes. Cette information est consignée dans la colonne «Cours transférable au(x) progr.», où apparaissent les numéros des programmes auxquels des cours sont communs.

Pour le programme «Horticulture ornementale», aucun cours n'est commun à un autre programme.

1.2 Numéro de module

L'ordre des numéros inscrits dans la colonne «Numéro module» ne représente pas la séquence d'enseignement des modules. Il s'agit des numéros des modules tels que présentés dans le programme.

Ces numéros n'ont donc pas d'incidence directe sur la planification de l'évaluation en vue de la sanction des études. Pour planifier l'évaluation, il faut se reporter aux suggestions présentées dans le Guide pédagogique.

1.3 Responsabilité de l'épreuve

La colonne «Resp. épr.» indique quels sont les cours dont les épreuves sont de responsabilité ministérielle (MEQ) et quels sont ceux pour lesquels elles relèvent de l'établissement scolaire (Établ.).

Les informations présentées au tableau-synthèse pour les épreuves relevant de l'établissement concernent les épreuves élaborées par le Ministère pour aider les établissements dans l'exercice de cette responsabilité.

Pour le programme «Horticulture ornementale», les épreuves de 5 cours sont de responsabilité ministérielle et les épreuves de 18 cours relèvent de l'établissement.

1.4 Type d'évaluation

La colonne «Type d'éval.» indique la nature de l'épreuve (pratique, théorique ou évaluation de la participation) retenue pour l'évaluation.

En vue de la sanction des études, le programme «Horticulture ornementale» comporte :

- 7 cours évalués par une épreuve pratique (EP);
- 9 cours évalués par une épreuve théorique (ET);
- 3 cours évalués par une épreuve d'évaluation de la participation (EEP);
- 4 cours évalués par une grille de la participation.

1.5 Nombre maximal de candidats et durée de l'épreuve

Le tableau-synthèse indique généralement, pour les épreuves pratiques, un nombre maximal de candidats à qui on peut administrer l'épreuve en même temps.

Si l'établissement scolaire, compte tenu de ce nombre maximal de candidats, doit organiser plusieurs séances d'examen, il faut multiplier le temps d'évaluation indiqué à la colonne «Durée de l'épreuve» par le nombre de séances requis.

S'il n'y a pas de contraintes quant à un maximum de candidats (pour les épreuves théoriques, par exemple), la mention Tous est inscrite dans la colonne «Nombre maximal de candidats».

1.6 Nombre de questions

L'information présentée sous cette rubrique dans le tableau-synthèse ne s'applique qu'aux épreuves théoriques.

1.7 Seuil de réussite

Pour les épreuves théoriques, l'information apparaissant dans la colonne «Seuil de réussite» représente le nombre de bonnes réponses exigées par rapport au nombre total de questions que l'on retrouve dans l'épreuve.

Pour les épreuves pratiques, cette information correspond au seuil de réussite tel qu'il est inscrit sur la fiche d'évaluation.

1.8 Nombre de versions

La colonne «Nombre de versions» indique le nombre de versions de l'épreuve actuellement disponibles.

1.9 Matériel complémentaire

Un X dans la colonne «Matériel complémentaire» indique que l'épreuve comporte du matériel complémentaire expédié séparément.

1.10 Disponibilité des épreuves

Un X dans la colonne «Disponibilité des épreuves» indique que l'épreuve est disponible et sera transmise aux organismes scolaires désignés à la carte des enseignements par la Direction de la sanction des études.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES PRATIQUES

2.1 Préparation des séances pour les épreuves pratiques

Pour l'évaluation des trois cours listés ci-dessous, l'examinateur doit s'assurer d'avoir en quantité suffisante le matériel requis.

Pour le cours 6 «Travaux de propagation» (204-404) - (NGT 185) et le cours 12 «Entretien des plantes annuelles et vivaces» (204-468) - (NGT 188), l'examinateur doit prévoir suffisamment de semences et de boutures.

Pour le cours 18 «Entretien des arbres, arbustes et conifères» (204-528) - (NHB 185), l'examinateur doit prévoir, à l'endroit où se déroulera l'épreuve (en pépinière, dans un parc ou chez des particuliers), une quantité suffisante d'arbres et d'arbustes nécessitant une taille.

Note : Le cahier de l'examinateur contient les informations nécessaires à l'examinateur pour déterminer le type de matériel requis pour l'administration de ces épreuves.

2.2 Particularités des seuils de réussite des épreuves pratiques

- En «Travaux de propagation» (204-404) - (NGT 182), pour atteindre le seuil de réussite, le candidat doit réussir aux deux parties de l'épreuve en accumulant 80/100. Ce chiffre se répartit comme suit :
  - 30/40 pour la première partie de l'épreuve (semis);
  - 50/60 pour la deuxième partie de l'épreuve (boutures).

- En «Entretien des plantes annuelles et vivaces» (204-468) - (NGT 188), pour atteindre le seuil de réussite, le candidat doit réussir aux deux parties de l'épreuve en accumulant 50/50. Ce chiffre se répartit comme suit :
  - 25/25 pour la première partie de l'épreuve (repiquage);
  - 25/25 pour la deuxième partie de l'épreuve (jardinière).

- En «Entretien des arbres, arbustes et conifères (204-528) - (NHB 185), pour atteindre le seuil de réussite, le candidat doit réussir aux deux parties de l'épreuve en accumulant 50/50. Ce chiffre se répartit comme suit :
  - 25/25 pour la première partie de l'épreuve (taille d'un arbre feuillu);
  - 25/25 pour la deuxième partie de l'épreuve (taille d'un arbuste).

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES DE CONNAISSANCES PRATIQUES

3.1 Épreuves de connaissances pratiques accompagnées de diapositives

Trois épreuves ministérielles en horticulture sont accompagnées de diapositives pour la première partie des épreuves théoriques. Ce sont :

- «Identification d'agents responsables de dommages causés aux plantes» (-) - (-);
- «Entretien des plantes annuelles et vivaces» (204-468) - NGT 188);
- «Entretien des arbres, arbustes et conifères» (204-528 - NHB 185).

Pour les versions A, B, C, D, le Ministère expédie par la poste une série de diapositives pour chaque version aux établissements scolaires.

Pour les versions E, F, G, H, I, J, les organismes ont à monter les ensembles de diapositives selon le tableau d'assignation joint à l'envoi des diapositives.

Lors de l'administration d'une des versions, s'assurer que le contenu des diapositives correspond à la version choisie.

4. MÉCANISMES DE RÉTROACTION

Afin de faciliter la mise à jour des épreuves pour le programme «Horticulture ornementale», le Ministère demande aux établissements scolaires de lui fournir de la rétroaction au sujet de ces épreuves.

À cette fin, le Ministère a préparé deux grilles de rétroaction, une pour les épreuves pratiques et une pour les épreuves théoriques (voir les pages suivantes).

Après une première utilisation de chacune des versions des épreuves en «Horticulture ornementale», l'établissement scolaire fait remplir, par l'enseignant concerné, la grille de rétroaction correspondant au type d'épreuve administrée (pratique ou théorique). Par la suite, l'enseignant retourne la grille de rétroaction remplie au responsable désigné dans l'établissement scolaire, qui, après en avoir pris connaissance, la fait parvenir au Ministère à l'adresse suivante:

Ministère de l'Éducation
Direction du développement
de l'évaluation
600, rue Fullum, 9e étage
Montréal (Québec)
H2K 4L1

À l'attention du responsable de la rétroaction

GRILLE DE RÉTROACTION

ÉPREUVE PRATIQUE

Programme: _____

Code du cours: _____

Version de l'épreuve: _____

Nom de l'enseignant ou de l'enseignante: _____

École: _____

Commission scolaire: _____

Pour chacune des affirmations qui suivent, cocher

- la case 1 si vous êtes tout à fait en accord;
- la case 2 si vous êtes plutôt en accord;
- la case 3 si vous êtes plutôt en désaccord;
- la case 4 si vous êtes tout à fait en désaccord.

1. Le travail que le candidat doit effectuer tout le long de l'épreuve est représentatif de la compétence visée dans l'objectif.

1	2	3	4
☐	☐	☐	☐

Commentaire: _____

_____

_____

2. Les étapes de travail retenues sont conformes aux données du tableau de spécifications.

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

3. Le seuil de réussite permet d'attester le développement de la compétence visée.

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

4. La durée prévue est suffisante en fonction de la tâche à réaliser.

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

5. Le temps d'administration de l'épreuve pour l'ensemble des candidats est raisonnable par rapport à la durée du cours.

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

6. Le nombre maximal de candidats à qui on peut administrer simultanément l'épreuve est acceptable.

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

7. La liste du matériel requis pour l'administration de l'épreuve, dans le cahier de l'examinateur, est appropriée.

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

8. La tâche que l'examinateur doit accomplir pendant les étapes de déroulement et de notation est réalisable (faisabilité).

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

9. Le travail que le candidat doit effectuer tout le long des étapes de travail est réaliste et réalisable (faisabilité).

1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

10. Les informations contenues dans le cahier de l'examinateur sont

- univoques — 1 2 3 4 ☐☐☐☐
- claires — 1 2 3 4 ☐☐☐☐
- complètes — 1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

11. Les informations contenues dans le cahier du candidat sont

- univoques — 1 2 3 4 ☐☐☐☐
- claires — 1 2 3 4 ☐☐☐☐
- complètes — 1 2 3 4 ☐☐☐☐

Commentaire: _____

_____

_____

12. La fiche d'évaluation est

- univoque

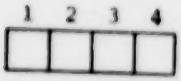

- claire

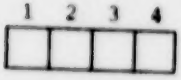

- complète

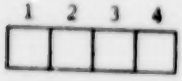

- facile à utiliser

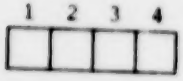

Commentaire: _____

_____

_____

*13. Les documents d'accompagnement (fiche de travail, dessin, plan, croquis, etc.) sont

- univoques 1 2 3 4

- clairs 1 2 3 4

- complets 1 2 3 4

- faciles à utiliser 1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

14. Il y a concordance entre les informations présentées sur la fiche d'évaluation, dans le cahier de l'examinateur et dans le cahier du candidat. 1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

* Répondre s'il y a lieu.

AUTRES COMMENTAIRES: _____

Signature: _____

Date: _____

GRILLE DE RÉTROACTION

ÉPREUVE THÉORIQUE

Programme: _____

Code du cours: _____

Version de l'épreuve: _____

Nom de l'enseignant ou de l'enseignante : _____

École: _____

Commission scolaire: _____

Pour chacune des affirmations qui suivent, cocher

- la case 1 si vous êtes tout à fait en accord;
- la case 2 si vous êtes plutôt en accord;
- la case 3 si vous êtes plutôt en désaccord;
- la case 4 si vous êtes tout à fait en désaccord.

1. Le nombre total de questions de l'épreuve est suffisant pour vérifier adéquatement le développement de la compétence visée.

1	2	3	4
☐	☐	☐	☐

Commentaire: _____

2. Le seuil de réussite retenu permet d'attester le développement de la compétence visée.

1	2	3	4

Commentaire: _____

_____

_____

3. La durée prévue permet à la majorité des candidats de répondre à toutes les questions de l'épreuve.

1	2	3	4

Commentaire: _____

_____

_____

4. Le temps d'administration de l'épreuve requis pour l'ensemble des candidats est raisonnable par rapport à la durée du cours.

1	2	3	4

Commentaire: _____

_____

_____

5. Les directives apparaissant dans le cahier du candidat sont

- univoques

1 2 3 4

- claires

1 2 3 4

- complètes

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

6. Les directives et renseignements apparaissant sur la feuille du surveillant sont

- clairs

1 2 3 4

- complets

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

7. Les directives apparaissant dans le cahier de notation sont

- claires

1 2 3 4

- complètes

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

*8. Les documents d'accompagnement (feuilles-réponses, dessins, etc.) sont

- clairs

1 2 3 4

- complets

1 2 3 4

- faciles à utiliser

1 2 3 4

Commentaire: _____

_____

_____

* Répondre s'il y a lieu.

Pour les affirmations 9, 10 et 11, cocher Oui ou Non et remplir la grille, s'il y a lieu.

9. Chaque question de l'épreuve correspond à une donnée du tableau de spécifications.

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez coché Non, inscrire le numéro de la question qui ne correspond pas à une donnée du tableau de spécifications et expliquer, dans l'espace ci-dessous.

QUESTION	EXPLICATION

10. Chaque question de l'épreuve est claire, complète et ne contient pas d'erreur (énoncé, formulation, données, illustrations, espace pour répondre, etc.).

☐ Oui ☐ Non

Si la réponse est Non, inscrire le numéro de chacune des questions concernées et indiquer les modifications proposées, dans l'espace ci-dessous.

QUESTION	MODIFICATIONS PROPOSÉES

11. Chaque réponse apparaissant dans le cahier de notation est claire, complète et ne contient pas d'erreur.

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez cochez Non, inscrire le numéro de chacune des questions concernées et indiquer les modifications proposées à la réponse, dans l'espace ci-dessous.

QUESTION	MODIFICATIONS PROPOSÉES

AUTRES COMMENTAIRES: _____

Signature: _____

Date: _____

ANNEXE

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 000-000

TITRE DU COURS : **00 - IDENTIFICATION D'AGENTS RESPONSABLES DE DOMMAGES CAUSÉS AUX PLANTES** — SIGLE : XXX 000

COMPORTEMENT ATTENDU : Identifier des agents responsables de dommages causés aux plantes

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Caractériser les principaux agents biotiques à différents stades de leur développement	50	50	Principaux ennemis des plantes - micro-organismes - insectes - acariens - autres animaux nuisibles - mauvaises herbes . leur identification . la classification des insectes nuisibles et des mauvaises herbes	C
Identifier des dommages causés aux plantes par les principaux agents biotiques	25	35	Dommages causés aux plantes par : - les micro-organismes - les insectes - les acariens - les autres animaux nuisibles	C

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale CODE : 000-000

TITRE DU COURS : 00 - IDENTIFICATION D'AGENTS RESPONSABLES DE DOMMAGES CAUSÉS AUX PLANTES SIGLE : XXX 000

COMPORTEMENT ATTENDU : Identifier des agents responsables de dommages causés aux plantes

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P[A] ou C[A]
Identifier les conditions propices aux développement des principaux agents biotiques	5	5	Conditions environnementales : - température - humidité - aération - conditions sanitaires Modes de transmission : - propagation - pollen - insectes vecteurs	
Reconnaître les principaux agents abiotiques et en expliquer la cause	20	10	Agents abiotiques : - eau - soleil - vent - gel - pollution - choc de transplantation - phytotoxicité face aux pesticides	C

[A] P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PRATIQUES

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 000-000

TITRE DU COURS : 00 - IDENTIFICATION D'AGENTS RESPONSABLES DE DOMMAGES CAUSÉS AUX PLANTES — SIGLE : XXX 000

COMPORTEMENT ATTENDU : Identifier des agents responsables de dommages causés aux plantes — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

OBJETS D'ÉVALUATION	THÈMES DE CONNAISSANCES	POND. %	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES	POND. %	N^bre de Q.
Caractériser les principaux agents biotiques à différents stades de leur développement	1. Principaux ennemis des plantes : - micro-organismes - insectes - acariens - autres animaux nuisibles - mauvaises herbes : . leur identification . la classification des insectes nuisibles et des mauvaises herbes	50	1.1 À partir d'illustrations, de diapositives ou de photographies, identification du nom commun d'agents biotiques (à leurs différents stades de développement) responsables de dommages causés aux plantes	30	9
			1.2 À partir d'illustrations, de diapositives, de photographies ou du nom, classification des insectes nuisibles et des mauvaises herbes	20	6
Identifier les dommages causés aux plantes par les principaux agents biotiques	2. Dommages causés par : - les micro-organismes - les insectes - les acariens - les autres animaux nuisibles	35	2.1 À partir de dommages décrits ou illustrés, association des dommages causés aux plantes avec des agents biotiques responsables de dommages courants	35	10

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PRATIQUES

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 000-000

TITRE DU COURS : 0[illegible] - IDENTIFICATION D'AGENTS RESPONSABLES DE DOMMAGES CAUSÉS AUX PLANTES — SIGLE : XXX 000

COMPORTEMENT ATTENDU : Identifier des agents responsables de dommages causés aux plantes — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

OBJETS D'ÉVALUATION	THÈMES DE CONNAISSANCES	POND. %	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES	POND. %	Nbre de Q.
Identifier les conditions environnementales propices au développement des principaux agents biotiques	3. Conditions environnementales : - température - humidité - aération - conditions sanitaires - insectes vecteurs	5	3.1 Association des agents biotiques avec les conditions environnementales propices à leur développement		1
Reconnaître les principaux agents abiotiques et en expliquer la cause	4. Agents abiotiques : - eau - soleil - vent - gel - pollution - choc de transplantation - phytotoxicité face aux pesticides	10	4.1 À partir de situations particulières, identification des agents abiotiques responsables de dommages causés aux plantes	5	2
			4.2 Description des dommages causés par des agents abiotiques	5	2

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-404

TITRE DU COURS : 06 - TRAVAUX DE PROPAGATION — SIGLE : NGT 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Effectuer des travaux de propagation

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	EVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Choisir le mode et le milieu de propagation	5	--	Choix du mode de propagation Choix du milieu de propagation	P
Préparer le milieu de propagation	5	5	Choix du contenant Qualité du milieu Quantité préparée	P
Calculer les quantités de semences nécessaires	5	--	Calcul des quantités	P
Semer	10	35	Respect des techniques de semis (ensemencement) Identification des semis	P
Sélectionner les plants-mères	5	--	Choix des plants-mères Identification des plants-mères choisis	P
Bouturer selon les différentes techniques : - bouturage de tiges (herbacée et ligneuse) - bouturage de feuille - bouturage de section de feuille	10	55	Respect des techniques Espacement Économie des matériaux	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-404

TITRE DU COURS : 06 - TRAVAUX DE PROPAGATION — SIGLE : NGT 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Effectuer des travaux de propagation

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	EVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Greffer selon les différentes techniques : - en T - en fente - en pont	20	--	Respect de la technique	P
Marcotter selon les différentes techniques : - marcottage simple - marcottage en cépée - marcottage aérien - marcottage naturel	15	--	Respect de la technique	P
Nettoyer et ranger	5	5	Propreté des lieux Rangement des matériaux Nettoyage des outils	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale

CODE : 204-402

TITRE DU COURS : 06 - TRAVAUX DE PROPAGATION

SIGLE : NGT 182

COMPORTEMENT ATTENDU : Effectuer des travaux de propagation

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Préparer le milieu de propagation	PS	1. Qualité du milieu	5	1.1 A préparé un mélange homogène	
				1.2 A bien nivelé le milieu	
				1.3 A rempli à la bonne hauteur	
Semer	PS	2. Respect des techniques de semis (ensemencement)	25	2.1 A disposé les semences avec régularité	10
				2.2 A recouvert les semences d'une épaisseur de terre convenant au type de plant	10
				2.3 A bien arrosé	5
		3. Identification des semis	10	3.1 A inscrit toutes les informations nécessaires	
				3.2 A inscrit clairement les informations	
				3.3 A bien disposé les informations	

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-402

TITRE DU COURS : 06 - TRAVAUX DE PROPAGATION — SIGLE : NGT 152

COMPORTEMENT ATTENDU : Effectuer des travaux de propagation — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Bouturer selon les différentes techniques : - bouturage de tige (herbacée et ligneuse) - bouturage de feuille - bouturage de section de feuille	PS/PT	4. Respect des techniques	35	4.1 A bien réalisé le prélèvement de la bouture (coupe et longueur)	10
				4.2 A bien nettoyé la bouture	10
				4.3 A appliqué convenablement l'hormone d'enracinement	5
				4.4 A placé les boutures à la bonne profondeur	5
				4.5 A conservé l'esthétique du plant-mère	5
		5. Espacement	10	5.1 A fait des rangées ordonnées	5
				5.2 A espacé faiblement	5

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale

TITRE DU COURS : 06 - TRAVAUX DE PROPAGATION

CODE : 204-402

COMPORTEMENT ATTENDU : Effectuer des travaux de propagation

SIGLE : NGT 182

DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
		6. Économie des matériaux	10	6.1 A utilisé tout le matériel bouturable	
				6.2 A récupéré les milieux de propagation réutilisables	
Nettoyer et ranger		7. Propreté des lieux	5	7.1 A éliminé tous les résidus végétaux	

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

CODE : 204-434

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale

SIGLE : HGT 185

TITRE DU COURS : 09 - APPLICATION DE PRINCIPES DE FERTILISATION ET D'AMENDEMENT

COMPORTEMENT ATTENDU : Appliquer des principes de fertilisation et d'amendement

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Expliquer les rôles des principaux minéraux dans la croissance des plantes	30	30	Rôles des principaux minéraux dans la croissance des plantes	C
Déceler les symptômes de carence et d'excès en éléments importants	10	--	Identification des symptômes de carence et d'excès sur les plantes	P
Caractériser les différentes catégories d'engrais	20	25	Engrais et leur utilisation	C
Caractériser les différents amendements organiques	20	25	Amendements organiques et leur utilisation	C
Analyser un échantillon par rapport à son contenu en éléments fertilisants, à son pH et à son contenu en matières organiques	5	--	Choix de la méthode Utilisation des instruments d'analyse Analyse de l'échantillon Précision des résultats	P
Déterminer la formule d'engrais à utiliser	5	5	Formule d'engrais	C
Calculer les quantités de fertilisants, de chaux et de matières organiques à apporter au sol	5	15	Calculs de fertilisation et d'amendement	C
Remplir un rapport d'analyse de sol	5	--	Présence des informations Exactitude des informations	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PRATIQUES

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-434

TITRE DU COURS : 09 - APPLICATION DE PRINCIPES DE FERTILISATION ET D'AMENDEMENT — SIGLE : NGT 185

COMPORTEMENT ATTENDU : Appliquer des principes de fertilisation et d'amendement — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

OBJETS D'ÉVALUATION	THÈMES DE CONNAISSANCES	POND. %	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES	POND. %	Nbre de Q.
Expliquer les rôles des principaux minéraux dans la croissance des plantes	1. Rôles des principaux minéraux dans la croissance des plantes	30	1.1 Description des rôles des principaux minéraux dans la croissance des plantes	30	8
Caractériser les différentes catégories d'engrais	2. Engrais et leur utilisation	25	2.1 Description physique des différentes catégories	5	2
			2.2 Identification des principaux engrais pour chacune des catégories	10	3
			2.3 Description du rôle pour chacun des principaux engrais	10	3
Caractériser les différents amendements organiques	3. Amendements organiques et leur utilisation	25	3.1 Distinction des différents types d'amendements	10	3
			3.2 Distinction des propriétés des amendements	10	3
			3.3 Identification de l'utilisation que l'on fait des principaux amendements	5	2

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PRATIQUES

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-434

TITRE DU COURS : 09 - APPLICATION DE PRINCIPES DE FERTILISATION ET D'AMENDEMENT — SIGLE : NGT 185

COMPORTEMENT ATTENDU : Appliquer des principes de fertilisation et d'amendement — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures

OBJETS D'ÉVALUATION	THÈMES DE CONNAISSANCES	POND. %	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES	POND. %	Nbre de Q.
Déterminer la formule d'engrais à utiliser	4. Formule d'engrais	5	4.1 Sélection d'une formule d'engrais chimiques dans une situation donnée	5	2
Calculer les quantités de fertilisants, de chaux et de matières organiques à apporter au sol	5. Calculs de fertilisation et d'amendement	15	5.1 Calculs des quantités nécessaires de fertilisants, de chaux et de matières organiques à apporter au sol dans une situation donnée	15	4

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale

CODE : 204-468

TITRE DU COURS : 12 - ENTRETIEN DES PLANTES ANNUELLES ET VIVACES

SIGLE : NGT 188

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des plantes annuelles et vivaces

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Caractériser les principales plantes annuelles et vivaces cultivées au Québec (bulbes inclus)	40	50	Principales plantes annuelles et vivaces cultivées au Québec (bulbes inclus) : - leur identification - leur description	C
Interpréter un programme de production	5	--	Programmes de production	C
Repiquer les plantules	15	25	Préparation du milieu de culture Choix du contenant Choix des plantules pour le repiquage Repiquage Étiquette Manipulation des pots et des cassettes Arrosage des plants repiqués	P
Arroser les plantes	10	--	Évaluation de l'état hydrique du sol Arrosage Technique de conservation de l'eau	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-468

TITRE DU COURS : 12 - ENTRETIEN DES PLANTES ANNUELLES ET VIVACES — SIGLE : NGT 188

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des plantes annuelles et vivaces

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Appliquer les pesticides et les fertilisants	7	--	Respect des règles de santé et de sécurité du travail Dosage Calibration de l'appareil Application des pesticides et des fertilisants Élimination sécuritaire des résidus Nettoyage des appareils et des équipements	P
Faire des jardinières et des boîtes à fleurs	10	25	Choix du matériel Préparation du milieu de plantation Installation du matériel de suspension Esthétique du produit fini Respect des règles de santé et de sécurité du travail Respect des normes du B.N.Q.	P
Composer une plate bande d'annuelles, de vivaces et de bulbes	5	--	Préparation du lit de plantation Disposition des plants Arrosage Installation de paillis, couvre-sol inerte ou membrane géotextile Esthétique du produit fini Respect des règles de santé et de sécurité du travail Respect des normes du B.N.Q.	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale CODE : 204-468

TITRE DU COURS : 12 - ENTRETIEN DES PLANTES ANNUELLES ET VIVACES SIGLE : NGT 188

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des plantes annuelles et vivaces

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	ÉVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Établir un programme d'entretien	5	--	Programme d'entretien	P
Remplir des fiches ou tableaux d'entretien	3	--	Présence des informations Clarté des informations Justesse des informations	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PRATIQUES

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-468

TITRE DU COURS : 12 - ENTRETIEN DES PLANTES ANNUELLES ET VIVACES — SIGLE : HGT 188

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des plantes annuelles et vivaces — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	THÈMES DE CONNAISSANCES	POND. %	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES	POND. %	Nbre de Q.
Caractériser les principales plantes annuelles et vivaces cultivées au Québec (bulbes inclus)	1. Principales plantes annuelles et vivaces cultivées au Québec (bulbes inclus) : - leur identification - leur description	50	1.1 Identification du genre et de l'espèce des principales plantes annuelles et vivaces cultivées au Québec (bulbes inclus) à partir de plantes ou d'illustrations	30	9
			1.2 Description des caractéristiques des principales plantes annuelles et vivaces cultivées au Québec (bulbes inclus) à partir de plantes ou d'illustrations	20	6

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-468

TITRE DU COURS : 12 - ENTRETIEN DES PLANTES ANNUELLES ET VIVACES — SIGLE : HGT 188

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des plantes annuelles et vivaces — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Repiquer les plantules	PS	1. Préparation du milieu de culture	5	1.1 A préparé un terreau homogène et modérément humide	
		2. Choix des plantules pour le repiquage	5	2.1 A choisi judicieusement des plantules pour le repiquage	
		3. Repiquage	15	3.1 A manipulé avec soin les plantules	5
				3.2 A bien disposé les plantules dans les contenants	10
Faire des jardinières et des boîtes à fleurs	PS	4. Choix du matériel	5	4.1 A fait un choix judicieux des végétaux	
		5. Respect des techniques de repiquage d'une jardinière	20	5.1 A rempli le pot jusqu'à 1 cm du bord	5
				5.2 A fait la plantation à une profondeur appropriée	5
				5.3 A disposé les plants de manière uniforme	5
				5.4 A mis un nombre suffisant de plants	5

* Stratégie d'évaluation : PS - PROCESSUS, PT - PRODUIT

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-525

TITRE DU COURS : 18 - ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET CONIFÈRES — SIGLE : NHB 185

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des arbres, des arbustes et des conifères

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	EVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C*
Caractériser les arbres, arbustes et conifères utilisés en aménagement paysager dans les zones 2 à 5	40	50	Arbres, arbustes et conifères utilisés en aménagement paysager dans les zones 2 à 5	C
Appliquer les fertilisants et les pesticides	15	--	Calcul des fertilisants et des pesticides Réglage des appareils Application des fertilisants et des pesticides Respect des règles de santé et de sécurité du travail Respect des normes d'utilisation des fertilisants et des pesticides	P
Effectuer la taille des arbres et la réparation des blessures	10	25	Choix des branches à tailler Utilisation des outils de taille Respect des normes minimales en aménagement paysager Respect des règles de santé et de sécurité du travail Qualité de la taille Réparation des blessures Techniques de taille	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

ANALYSE DU PROGRAMME - OBJECTIF DE COMPORTEMENT

CODE : 704-528

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale

SIGLE : NHO 155

TITRE DU COURS : 18 - ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET CONIFÈRES

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des arbres, des arbustes et des conifères

OBJETS POSSIBLES	APPR. %	EVAL. %	ASPECTS OBSERVABLES OU THÈMES DE CONNAISSANCES	P* ou C
Effectuer la taille des arbustes et conifères	10	25	Choix des branches à tailler Utilisation des outils de taille Respect des normes minimales en aménagement paysager Respect des règles de santé et de sécurité du travail Qualité de la taille Techniques de taille	P
Effectuer la protection hivernale	5	--	Choix des matériaux de protection Techniques de protection	P
Nettoyer l'environnement	10	--	Élimination des résidus de pesticides Éradication des mauvaises herbes	P
Établir un programme d'entretien	5	--	Programme d'entretien	P
Produire une fiche d'entretien	5	--	Présence des informations Clarté des informations Justesse des informations	P

* P = Épreuve pratique C = Épreuve de connaissances pratiques

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PRATIQUES

TITRE DE PROGRAMME : Horticulture ornementale

TITRE DE COURS : 18 - ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET CONIFÈRES

CODE : 20A-420

SIGLE : NHE 185

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des arbres, des arbustes et des conifères

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	THÈMES DE CONNAISSANCES	POND.	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCES	POND.	N° de Q.
Caractériser les arbres, arbustes et conifères utilisés en aménagement paysager dans les zones 2 à 5	1. Arbres, arbustes et conifères utilisés en aménagement paysager dans les zones 2 à 5	50	1.1 Identification du genre et de l'espèce des arbres, des arbustes et conifères, à partir d'illustrations, de diapositives, de photographies ou de plants en contenants ou en pépinière	30	1
			1.2 Association d'une espèce donnée à différentes caractéristiques données	15	2
			1.3 Description des utilisations possibles d'une espèce donnée en aménagement paysager	5	3

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-525

TITRE DU COURS : 18 - ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET CONIFÈRES — SIGLE : NHP 185

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des arbres, des arbustes et des conifères — DURÉE DE L'ÉPREUVE : 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. I	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. I
Effectuer la taille des arbres et la réparation des blessures	PS/PT	1. Technique de taille	10	1.1 Choix judicieux des branches taillées	
				1.2 Proportion acceptable de branches taillées	
		2. Utilisation des outils de taille	5	2.1 Manipulation correcte des outils de taille	
		3. Qualité de la taille	5	3.1 Coupe nette	
				3.2 Absence de chicot et respect de l'angle de coupe	
				3.3 Propreté du travail	
		4. Respect des règles de santé et de sécurité du travail	5	4.1 Port des vêtements de protection	
				4.2 Utilisation d'un équipement sécuritaire	

* Stratégie d'évaluation : PS - PROCESSUS, PT - PRODUIT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS - ÉPREUVE PRATIQUE

TITRE DU PROGRAMME : Horticulture ornementale — CODE : 204-528

TITRE DU COURS : 18 - ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET CONIFÈRES — SIGLE : NHB 185

COMPORTEMENT ATTENDU : Entretenir des arbres, des arbustes et des conifères — DURÉE DE L'ÉPREUVE: 1 heure

OBJETS D'ÉVALUATION	STR.*	ASPECTS OBSERVABLES	POND. %	ÉLÉMENTS - CRITÈRES	POND. %
Effectuer la taille des arbustes et conifères	PS/PT	5. Techniques de taille	10	5.1 Choix judicieux des branches taillées	
				5.2 Proportion acceptable de branches taillées	
		6. Utilisation des outils de taille	5	6.1 Choix judicieux des outils de taille	
				6.2 Manipulation correcte des outils de taille	
		7. Qualité de la taille	5	7.1 Coupe nette	
				7.2 Absence de chicot et respect de l'angle de coupe	
				7.3 Propreté du travail	
		8. Respect des règles de santé et de sécurité du travail	5	8.1 Port des vêtements de protection	
				8.2 Utilisation d'un équipement sécuritaire	
				8.3 Respect de la mécanique corporelle	

* Stratégie d'évaluation : PS = PROCESSUS, PT = PRODUIT

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-7337